



Probleme de fuite d'eau. que faire juridiquement?

Par **agri66**, le **22/04/2009** à **19:54**

Bonjour, pouvez-vous me renseigné sur mes droits.

Ayant acheté un terrain viabilisé dont le chemin est privé.

Nous avons le droit de passage. Le compteur d'eau se trouve au bout du chemin environ 70 metres. Nous venons d'avoir une fuite d'eau de 360 metres cubes...

Le reseau a été fait par le vendeur et propriétaire du chemin sans aucune règles de conformité. (le tuyaux sans gaines, sans filet raccordé par des raccords).

Que puis-je faire ?

En vous remerciant par avance.